3- Termes de référence de la revue 2019

a. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation des performances du secteur de l'éducation, il est prévu chaque année, l'organisation de deux revues conjointes sectorielles regroupant l'ensemble des acteurs du secteur. L'organisation desdites revues a débuté en 2004 dans le cadre du processus d'élaboration du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015 et constitue depuis lors, une partie intégrante du système national de planification et de budgétisation du secteur. Les revues sectorielles permettent d'examiner les performances du secteur et constituent pour l'ensemble des acteurs qui y sont conviés, un cadre idéal de discussion et d'échanges sur la mise en œuvre des politiques éducatives et des programmes de dépenses.

Les rubriques classiques qui font le menu de ces revues (point de mise en œuvre des recommandations des revues antérieures, analyse des ressources allouées au secteur et leur répartition intra sectorielle, analyse de l'évolution des indicateurs, etc.) ont montré leurs limites. Les principaux acteurs ont plusieurs fois recommandé, au cours des revues passées, qu'il soit donné un contenu amélioré aux revues sectorielles qui se tiendront désormais en session unique. Cette revue unique annuelle de l'année 2019 constituera ainsi la première occasion d'expérimentation des innovations introduites.
Au nombre d'innovations phares attendues figure en bonne place la tenue dans les chefs-lieux de département, des revues décentralisées dont les résultats alimenteront la revue conjointe sectorielle annuelle.

Prévue pour se tenir dans la période de Mai-juin, la session unique et expérimentale de la revue conjointe sectorielle réformée de l'année 2019 se tiendra dans le contexte actuel où le secteur de l'éducation s'emploie à procéder à la vulgarisation en vue de la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education 2018-2030 avec toute une série de réformes/actions au niveau du secteur. Au nombre de celles-ci nous pouvons citer entre autres : i) le diagnostic du cadre national de certifications ; ii) l'élaboration du document de la stratégie de l'ETFP ; iii) la réalisation des actions préalables à la mise en vigueur du nouveau programme du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) venant en appui à la mise en œuvre du PSE post 2015 ;; iv) le développement de la Politique Nationale Enseignante, vi) la validation des outils pour l'expérimentation de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Cette grande rencontre sera également l'occasion de rendre compte plus largement aux acteurs, de l'état de mise en œuvre des actions programmées dans le secteur et surtout d'évaluer les progrès réalisés en 2018 en mettant en exergue les points forts et les points faibles du secteur.

Les présents TDR définissent les modalités de préparation et de la tenue de la revue sectorielle conjointe annuelle de l'éducation.

b. Objectifs

Objectif général

Offrir au Gouvernement, aux partenaires sociaux (syndicats, parents, ONG etc.), aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et autres acteurs du secteur, un cadre de dialogue et de concertation sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions entreprises dans le secteur de l'éducation aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé.

Objectifs spécifiques

préparer et valider les documents techniques classiques de la revue : (i) point de la mise en œuvre des recommandations des revues de 2018 ; (ii) évolution des ressources allouées au secteur (CDMT consolidé) et leur répartition intra-sectorielle ; (iii) notes de performance exercice 2018 des ministères en charge de l'éducation (MEMP, MESTFP et MESRS) ; (iv) évolution des indicateurs du secteur ;

- préparer et tenir des revues déconcentrées/décentralisées (2D) dans les départements ;
- présenter les résultats des revues 2D à la revue conjointe sectorielle de l'éducation ;
- présenter les travaux des différentes réformes en cours dans le secteur en lien avec le PSE 2018-2030 (Le réforme des cantines scolaires, la situation de l'inclusion dans le nouveau contexte de l'éducation, la politique nationale enseignante, stratégie de l'EFTP, Sème city ; cantines scolaires, IUEP)
- rédiger conjointement avec les PTF, l'aide-mémoire de la revue sectorielle annuelle ;

Résultats attendus

- les documents techniques classiques de la revue sont préparés et validés ;
- les revues déconcentrées/décentralisées (2D) départementales sont préparées et tenues ;
- les résultats des revues 2D sont présentées à la revue conjointe sectorielle de l'éducation ;
- les travaux des différentes réformes en cours dans le secteur en lien avec le PSE 2018-2030 sont appropriés par les participants à la revue
- l'aide-mémoire de la revue sectorielle annuelle est conjointement rédigé avec les PTF.

c. Méthodologie

Les activités inhérentes à l'organisation de la session unique de la revue mai 2019 se feront en deux (02) étapes :

✓ Phase préparatoire

La montée des résultats des revues décentralisées qui seront tenues à l'intérieur du pays. En effet, en prélude à la tenue de la session unique de revue sectorielle conjointe de l'éducation, les échanges menés ont abouti entre autres, à l'organisation des revues décentralisées/déconcentrées (2D) dans les chefs-lieux des départements du pays. Ces revues 2D offrent l'opportunité de recueillir à la base, les spécificités en termes d'accès, d'équité, de la qualité, de la rétention voire de la gouvernance de l'éducation dans ces départements. Les informations recueillies à l'occasion de ces rencontres alimenteront avec les rubriques classiques ci-dessus citées, la revue sectorielle conjointe où tous les acteurs conviés dont les Ministres en charge de l'éducation prendront connaissance des réalités à la base et échangeront pour trouver les solutions idoines susceptibles de remédier aux problèmes soulevés. Pour le compte de cette année 2019, ce sont 03 revues 2D qui seront organisées à dans les départements du Borgou, de l'Alibori et du Zou. Elles regrouperont les acteurs des structures décentralisées et déconcentrées des différentes communes des départements ciblées.

La revue sera basée sur un certain nombre de documents techniques qui devront être préalablement élaborés et mis à la disposition du STP-PDDSE. Il s'agit des documents classiques suivants :

i) le rapport de mise en œuvre des recommandations de la revue de 2018 ;

ii) le document analytique des ressources allouées au secteur (CDMT consolidé) et leur répartition intra-sectorielle. Le document sera produit par les Chefs de Service en charge du budget des ministères sous-sectoriels de l'éducation et sous la coordination du C/SB du MEMP pour la consolidation ;

iii) les notes de performance exercice 2018, des ministères en charge de l'éducation. Elles seront produites par les Chefs de la Cellule de Suivi-Evaluation/Capitalisation des Projets et Programmes (C/CSECPP) des ministères sous-sectoriels de l'éducation et sous la coordination du C/CSECPP du MEMP pour la consolidation ;

iv) le document d'analyse de l'évolution des indicateurs du secteur. Il sera produit par les Chefs de Service de la Gestion des Statistiques et de l'Information (SGSI) des ministères sous-sectoriels de l'éducation et sous la coordination du C/SGSI du MEMP pour la consolidation ;

v) les résultats des travaux des réformes en cours dans le secteur seront présentés par les équipes ou structures responsabilisées à cet effet ;

vi) le rapport consolidé des revues 2D par le STP-PDDSE;

Toutes ces productions se feront suivant un canevas unanimement retenu au cours des réunions de préparatoire à la tenue de cette revue réformée.

✓ Phase d'harmonisation des productions intellectuelles

Afin de donner une assurance qualité aux documents à présenter à la revue, il sera organisé un atelier d'harmonisation des productions intellectuelles. Cet atelier réunira

un groupe restreint de cadres clés intervenant dans la préparation de la revue et sous la coordination du Secrétariat Technique Permanent du PDDSE. Ledit groupe est composé de : DPP (3), DAPP (3), C/CSECPP (3), C/SGSI (3), C/SB (3), STP-PDDSE (12), DAF (03) et PTF (05).

✓ **Phase de la tenue de la revue**

Cette phase présente la liste prévisionnelle des participants à la revue ainsi que la date et le lieu probable de sa tenue.

d. Participants

- Assemblée Nationale (Président de la commission de l'éducation) ;
- Présidence de la République (Conseiller Technique à l'Education du PR) ;
- Conseil National de l'Education (Président) ;
- Secrétaire Technique Permanent du PDDSE et ses collaborateurs ;
- Le Coordonnateur de l'Unité d'Appui Technique et de Suivi du FCB-PME et ses collaborateurs ;
- CI-CNE (le Secrétaire Permanent et deux membres) ;
- Les cadres du MEMP, MESTFP, MESRS, MEF (DGB, CSPEF), MPD (DGPD, OCS et INSAE),
- MDGL (dont CONAFIL et DGDGL), MTFP, MASM, MJTC, MCD, MS ;
- Le Secrétariat permanent de l'Association Nationale des Communes du Bénin (membres du bureau) ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (USAID, Corps de la Paix, Coopération Suisse, Banque Mondiale, Pays-Bas, AFD, Union Européenne, Coopération Suisse, Coopération Allemande (GIZ), Coopération Belge, UNICEF, PAM, Antenne UNESCO-Bénin) ;
- *les ONG : Plan-Bénin, Aide et Action, AFVP,* CRS, CEFAG, BorneFonden, CAEB, FAWE, World-Education, CARE-Bénin, Helvetas, Swisscontact, Handicap-International, COMED/WANAD, Réseau des Journalistes spécialisés en éducation, Coalition Béninoise des ONG pour l'Education Pour Tous ; FENAPEB.
- Les partenaires sociaux : Représentants des Syndicats, des parents d'élèves, de la CCIB, du CNP, de la CIMB et de la Chambre d'Agriculture.

e. Période et lieu de la revue

La revue se tiendra les 23 et 24 juillet 2019. Les travaux se dérouleront dans la salle des fêtes de la Tour Administrative à Cotonou.